

PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FEVRIER 2011

L'an deux mil onze, le sept février, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légitime, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire**.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 25

Etaient présents : M. BARTH, M. DEJY, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. BREVAL, Mme PAULY, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, Mme GASSMANN, M. SCHLAUDER, M. RAPPENNE, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 9/02/2011 et que la convocation du conseil avait été faite le 1^{er}/02/2011

Le maire,
Jacques BARTH

Etaient absentes : Mme MORIN-ESTEVEVES, Mme STEF

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme HOYET à M.DEJY M. MICHEL à M. FRISTOT
M. GUERLOT à M. VALLE

Un scrutin a eu lieu, Mme LALANTE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Débat d'orientation budgétaire 2011

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

1 – L'inflation

On peut simplement rappeler que les prix ont augmenté, selon l'INSEE (indice des prix à la consommation hors tabac) de 1,5 % sur un an (résultats de novembre 2010 parus le 14 décembre 2010).

Pour la 1^{ère} fois depuis sa création (novembre 2005), il n'y a pas d'écart entre l'inflation selon l'INSEE et l'indice des prix des dépenses communales.

Pour 2011, l'inflation a été estimée (dans la loi de finances) à 1,5 %. C'est à partir de ce taux d'inflation prévisionnel que nous allons construire notre budget 2011 et établir une prospective pour les années suivantes.

2 – La Loi de finances et les mesures législatives

Il s'agit d'aborder les principales dispositions de la loi de finances pour 2011 et de la loi de programmation des finances publiques 2011-2014 relatives aux collectivités locales.

Comme l'année dernière, le contexte de tension des finances publiques rejait sur les concours de l'État aux collectivités. L'objectif clairement affiché par le gouvernement est de limiter l'évolution de la dépense publique, y compris celle des collectivités locales.

Ainsi, les dispositions relatives à la réduction des déficits publics prévoient le gel en valeur des dotations de l'État pour 3 ans (2011-2013).

L'enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) progressera de 0,2 %. Il est donc probable que notre DGF diminue quelque peu (comme dans un grand nombre de communes) et ce d'autant plus que la population bouxiéroise a baissé (de 4.037 à 4.002 habitants). Nous prenons l'hypothèse d'une baisse de 1,5 % de cette dotation dans la construction de notre budget primitif 2011.

Par ailleurs, les valeurs locatives foncières font l'objet pour 2011 d'une revalorisation forfaitaire supérieure à l'inflation prévisionnelle, soit 2 % (contre, en 2010, 1,2 %). Nos recettes fiscales vont donc, mécaniquement, augmenter de 2 % cette année.

3 – La situation financière de la commune au 31 décembre 2010

3.1 – Une hausse des dépenses de fonctionnement

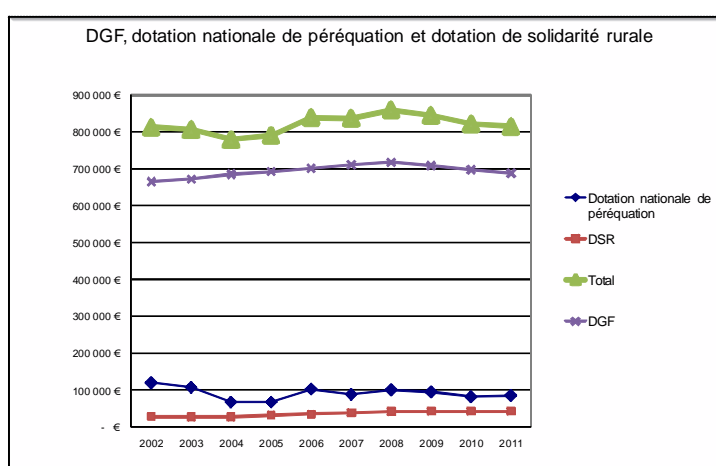
Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune ont augmenté en 2010 de 3,7 % par rapport à celles de 2009, passant de 2.153.000 € à 2.233.000 €. C'est tout juste supérieur aux dépenses de 2008 (2.223.000 €).

Dépenses de fonctionnement en K€ courants (CA)															
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Variation moyenne sur la période ⁽¹⁾
Charges à caractère général (chap. 011)	472	481	505	474	484	543	563	575	660	673	624	635	603	669	2,733%
Variation n/n-1		2,0%	4,9%	-6,1%	2,1%	12,3%	3,7%	2,1%	14,8%	1,9%	-7,3%	1,9%	-5,1%	11,0%	
charges de personnel (chap. 012)	858	903	966	924	969	1006	1042	1047	1063	1076	1118	1150	1204	1230	2,806%
Variation n/n-1		5,2%	7,0%	-4,4%	4,8%	3,8%	3,6%	0,5%	1,5%	1,2%	3,8%	2,9%	4,7%	2,1%	
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	403	363	385	294	338	354	314	335	351	423	403	428	338	327	-1,598%
Variation n/n-1		-10,1%	6,1%	-23,7%	15,1%	4,7%	-11,3%	6,7%	4,6%	20,6%	-4,7%	6,3%	-21,2%	-3,1%	
Charges financières	65	45	32	33	35	29	23	18	14	11	9,4	8,8	8,1	6,6	-16,191%
Variation n/n-1		-30,9%	-29,5%	4,8%	4,6%	-16,6%	-21,7%	-20,7%	-25,0%	-17,2%	-15,9%	-6,7%	-7,3%	-19,5%	
Total (hors ch. exceptionnelles et amortissements)	1798	1792	1888	1725	1825	1932	1942	1975	2087	2183	2153	2223	2153	2233	1,680%
Variation n/n-1		-0,3%	5,3%	-8,6%	5,8%	5,8%	0,5%	1,7%	5,7%	4,6%	-1,4%	3,2%	-3,1%	3,7%	

3.2 – Des recettes de fonctionnement stables

Entre 2009 et 2010, les recettes de fonctionnement sont passées de 2.539.000 € à 2.554.000 €, soit une augmentation de 0,6 % seulement. Cette stagnation est due à la baisse des dotations de l'État (voir graphique ci-dessous).

Recettes de fonctionnement en K€ courants															
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Variation moyenne sur la période ⁽¹⁾
Remboursement assurance du personnel	6,3	14,6	74,7	66,3	99,8	83,0	124,0	85,0	64,9	61,8	51,4	22,7	50,0	79,8	21,529%
Variation n/n-1		131,3%	410,1%	-11,2%	50,6%	-16,8%	49,4%	-31,5%	-23,6%	-4,8%	-16,8%	-55,8%	120,2%	69,6%	
Produits des services	94,6	98,5	89,9	105,6	101,1	132,0	162,9	126,0	149,0	130,2	140,8	169,8	139,0	140,4	3,083%
Variation n/n-1		4,1%	-8,7%	17,4%	-4,3%	30,6%	23,4%	-22,7%	18,3%	-12,6%	8,1%	20,6%	-18,1%	1,0%	
Impôts et taxes	857,7	921,9	893,9	926,7	942,4	985,0	1001,7	965,0	1138,0	1254,1	1281,2	1320,0	1385,0	1392,5	3,798%
Variation n/n-1		7,5%	-3,0%	3,7%	1,7%	4,5%	1,7%	-3,7%	17,9%	10,2%	2,2%	3,0%	4,9%	0,5%	
Dotations et participations	981,3	998,5	1041,7	971,4	966,2	919,0	889,8	970,0	903,0	999,4	943,3	969,8	953,0	925,6	-0,448%
Variation n/n-1		1,8%	4,3%	-6,8%	-0,5%	-4,9%	-3,2%	9,0%	-6,9%	10,7%	-5,6%	2,8%	-1,7%	-2,9%	
Autres produits de gestion (chap. 75)	55,9	69,1	28,8	33,9	36,4	43,0	40,6	41,0	31,8	46,4	41,4	16,7	11,6	16,0	-9,175%
Variation n/n-1		23,7%	-58,3%	17,7%	7,3%	18,2%	-5,6%	1,0%	-22,4%	46,0%	-10,8%	-59,7%	-30,6%	38,2%	
Transferts de charges	2,3	4,0	2,7	18,8	3,2	5,0	6,5	7,0	18,0	2,1	0,0	1,7	0,0	0,0	-44,843%
Variation n/n-1		73,3%	-30,8%	583,3%	-82,9%	56,2%	30,0%	7,7%	157,1%	-88,2%	-99,5%	16900,0%	-99,9%	0,0%	
Total (hors recettes exceptionnelles)	1998	2107	2132	2123	2149	2167	2226	2194	2305	2494	2458	2501	2539	2554	1,907%
Variation n/n-1		5,4%	1,2%	-0,4%	1,2%	0,8%	2,7%	-1,4%	5,0%	8,2%	-1,4%	1,7%	1,5%	0,6%	



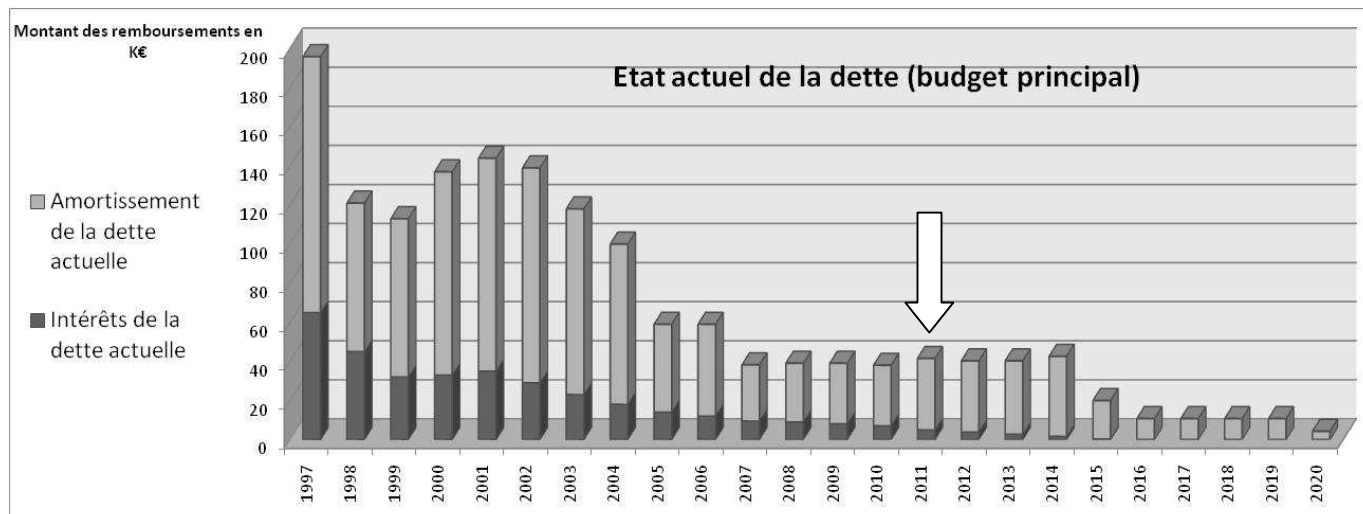
3.3 – Un autofinancement dégagé en diminution

L'autofinancement de gestion généré par la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement a baissé de 16,7 %, passant de 385.000 € en 2009 à 321.000 € en 2010.

Il reste toutefois supérieur à la moyenne constaté depuis 1997 qui s'établit à 288.000 €.

3.4 – L'endettement

Le graphique de notre endettement pour le budget principal montre que nous sommes toujours très peu endettés. Un seul emprunt a été réalisé en 2010 : un emprunt à taux zéro auprès de la CAF de 83.000 €.



La commune, sur le budget principal, a une capacité de désendettement de 0,9 année, bien loin de la durée maximum communément admise de 12 ans.

4 – Les orientations du budget 2011

4.1. Les recettes 2011

La commune n'a aucune marge de manœuvre pour dégager de nouvelles recettes. La seule possibilité est malheureusement d'augmenter les impôts des ménages.

4.1.1 – Les impôts

Comme chaque année se pose la question de l'augmentation des impôts locaux. En 2011, nous connaissons la même incertitude qu'en 2010 : que sera la nouvelle péréquation entre les communes et sera-t-il toujours nécessaire que notre effort fiscal soit supérieur à l'effort fiscal moyen des communes de notre strate de population ?

La loi de finances 2011 prévoit la création à compter de 2012 d'un fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales. Il est prévu que le gouvernement dépose au parlement, avant le 1^{er} septembre 2011, un rapport qui précisera les modalités de répartition de ce fonds.

Si l'on retient comme hypothèse que ce fonds prendra en compte, dans ses critères d'attribution, l'effort fiscal de la commune, alors il est sans doute préférable d'augmenter les taux d'imposition pour conserver un effort fiscal supérieur à la moyenne. Pour le moment, les critères envisagés sont le potentiel fiscal, la richesse et les charges. L'effort fiscal n'est pas cité. Quoi qu'il en soit, il faudra attendre la loi de finances 2012 pour connaître avec précision le nouveau dispositif.

Le conseil municipal devra donc choisir entre deux hypothèses :

- o Soit parier sur un système de péréquation qui retient encore l'effort fiscal comme critère d'attribution. Dans ce cas, il est préférable d'augmenter très légèrement les taux, par exemple de 0,5 %.
- o Soit parier sur une réforme complète de la péréquation et de ses conditions d'attribution. Dans ce cas, une hausse des taux d'imposition n'est pas indispensable en 2011. C'est cette solution qui vous sera proposée.

4.1.2 – L'allocation de compensation de la Communauté de communes du bassin de Pompey

Comme vous le savez tous, les taxes qui remplacent la taxe professionnelle sont perçues par la communauté de communes et nous sont reversées chaque année sous forme d'attribution de compensation. Cette compensation baisse malheureusement depuis de 2008 en raison de la perte des bases de TP due à la situation de la société Kronenbourg à Champigneulle (83.565 € en 2009 au lieu de 92.000 €).

Le transfert des piscines et des COSEC à la communauté de communes a entraîné en 2010 une nouvelle baisse de l'allocation de compensation, pour atteindre 63.025 € en 2010. Elle sera de 56.748 € en 2011.

En contrepartie de cette baisse, la commune ne paiera plus la piscine des écoles et des centres de loisirs (y compris les transports), soit une économie de près de 13.000 € par an. De même, la contribution au SIS (syndicat intercommunautaire scolaire) d'environ 9.500 € par an sera versée par la CCBP, et non plus par la commune.

4.2. Les dépenses 2011

4.2.1 – Les dépenses de fonctionnement

S'agissant d'abord des dépenses de personnel, nous prévoyons une augmentation de 2 à 3 %. Celle-ci sera affinée au moment du vote du budget.

Les différentes charges à caractère général telles que les fournitures de bureaux, les frais de télécommunication, les achats de fournitures pour les services techniques etc., ne devront pas augmenter de plus de 1,5 % cette année.

Les autres charges de gestion courante comprennent le service d'incendie et de secours, les subventions aux associations ou la participation au CCAS, et vont probablement augmenter de 1,5 % cette année.

Il faut préciser que ce n'est pas parce que des crédits sont inscrits au budget qu'il faut les utiliser. En général, grâce à une attention de tous les instants, les charges à caractère général prévues au budget (chapitre 011 qui représente environ 800.000 €) ne sont dépensées qu'à hauteur de 80 %.

4.2.2 – Les investissements

Parmi les investissements importants proposés par la commission travaux, on peut citer (montant TTC) :

- | | |
|---|-----------------------|
| o La rénovation de la mairie (mise en accessibilité)
€ en régie. | 222.000 € dont 26.000 |
| o Les sanitaires de l'école René Thibault | 55.000 € |
| o L'agrandissement du columbarium | 27.000 € |
| o L'amélioration de l'éclairage public (secteur Mirjolaines...) | 123.000 € |

4.3. L'équilibre du budget 2011

En l'état actuel d'avancement de la construction du budget prévisionnel 2011, il apparaît que celui-ci sera excédentaire. Il sera donc proposé au conseil municipal de voter le budget en excédent.

Cet excédent permettra de financer sans emprunts les investissements des trois prochaines années, à savoir :

- o La mise en accessibilité des bâtiments publics, en particulier les écoles et le foyer rural. On peut estimer ces travaux à 400.000 €. Il reste toutefois à les définir précisément et à les planifier.
- o La construction d'une autre petite salle des fêtes en remplacement de la salle Guingot dont la rénovation serait trop onéreuse (environ 250.000 €) et dont l'emplacement en cœur de village n'est pas vraiment satisfaisant. Cette salle pourrait également avoir un usage par les associations. On peut estimer ces travaux entre 400.000 et 500.000 €. Il reste toutefois à les définir précisément. Les études pourraient commencer fin 2011, après une phase de réflexion au 1^{er} semestre 2011, et les travaux pourraient être réalisés fin 2012 et en 2013.

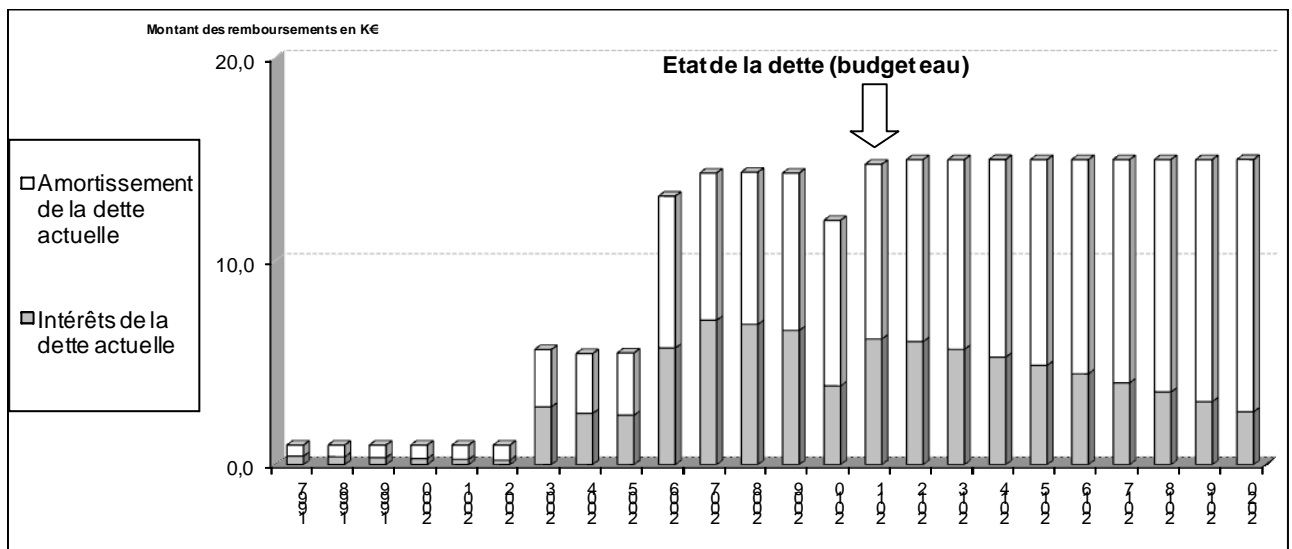
5 – L'eau potable et l'assainissement

L'assainissement comme l'eau potable ont un budget propre qui est différent du budget principal.

5.1 – Le service de l'eau potable

Aucuns travaux importants ne sont prévus en 2011 sur ce budget.

L'endettement sur le budget eau est le suivant :



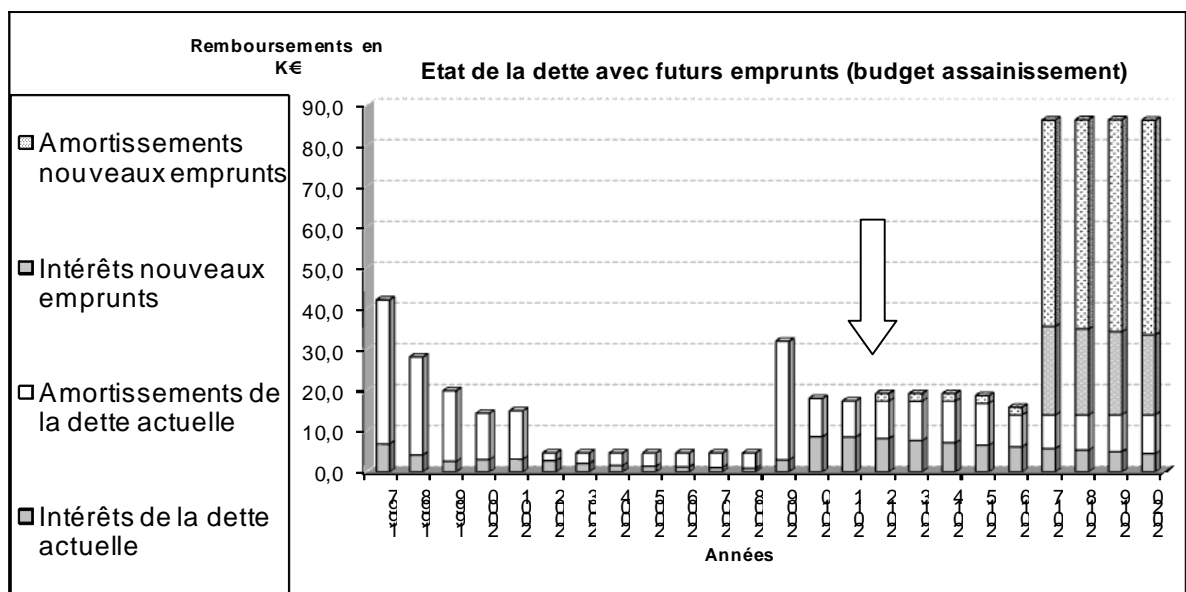
5.2 – Le service de l'assainissement

Nous allons réaliser, à la demande des services de l'Etat, un tambour épaisseur pour améliorer le traitement des boues d'épuration, ainsi qu'un silo de stockage des boues, le tout pour un montant de 323.000 €.

Nous allons également reprendre la canalisation d'assainissement de la rue des Dames Chanoines, pour un montant de 109.000 €.

L'endettement sur le budget assainissement figure sur le graphique ci-dessous. Il intègre les emprunts que la commune devra réaliser, à savoir :

- En 2011 : 18.000 € sur 10 ans à 0 % (tambour épaisseur et silo de stockage des boues).
- En 2016 : 356 000 € sur 10 ans à 0 % et 435 000 € sur 20 ans à 5 % (station d'épuration).



6 – Débat

Monsieur RAPPENNE précise que, s'agissant de la limitation de l'évolution des dépenses publiques prônée par le gouvernement, il faut bien faire la différence entre limiter les dépenses et être en équilibre. Il remarque également que la part des impôts dans les recettes communales augmente par rapport aux dotations de l'État. Il note que le conseil municipal doit voter les taux d'imposition avant de connaître les critères d'attribution des dotations de péréquation, ce qui est paradoxal. Il demande si les nouvelles conditions ne vont pas obliger la commune à augmenter les taux de façon importante en 2012. Dans l'affirmative, lisser l'augmentation serait peut-être préférable.

Sur ce dernier point, Monsieur BARTH répond que, pour l'heure, nous n'avons pas de certitudes.

Monsieur MACHADO fait savoir que lui et ses colistiers ne sont pas favorables à une augmentation. En effet, il rappelle que la fiscalité ménage est plus élevée à Bouxières-aux-Dames que dans les communes voisines.

Monsieur BARTH demande si des conseillers souhaitent une augmentation des taux. Ce n'est pas le cas. La stabilité des taux est donc acquise pour 2011.

Monsieur DEJY revient sur la remarque de Monsieur MACHADO. Il explique que les taux d'imposition ménage sont effectivement un peu plus élevés que chez certains de nos voisins, mais que Bouxières-aux-Dames perçoit largement moins d'allocation de compensation de la taxe professionnelle que ces mêmes voisins. Bouxières-aux-Dames reçoit 56.000 euros par an quand d'autres communes du bassin reçoivent l'une 3 millions d'euros, l'autre plus d'un million.

Monsieur FLAMAND demande si cet état de fait est figé. Monsieur BARTH répond par l'affirmative, et ce même si une nouvelle entreprise s'implante à Bouxières-aux-Dames.

Monsieur RAPPENNE est d'avis que les réformes des collectivités territoriales changeront peut-être cette situation, avec l'ensemble des compétences transférées aux communautés de communes.

Monsieur FLAMAND note que la somme consacrée à l'éclairage public, à savoir 123.000 euros, est importante. Il suppose que, progressivement, tout l'éclairage public de la commune sera changé, et aimerait connaître combien de lampadaires compte la commune. Monsieur BARTH le lui précisera.

Monsieur MACHADO s'inquiète de la destination de la salle Guingot. Il se dit favorable à la création d'une nouvelle salle des fêtes mais opposé à la destruction de la salle Guingot.

Monsieur CHEVREUX répond que le coût de réfection est très élevé, que le nombre de places de stationnement est insuffisant et qu'il existe de gros problèmes de cohabitation avec le voisinage. La salle Guingot ne peut plus être une vraie salle des fêtes car les voisins ne le supportent plus.

Monsieur MACHADO, quant à lui, est d'avis que beaucoup de gens ont des souvenirs dans cette salle. De plus, les fenêtres ont été changées lors du précédent mandat et la salle est équipée d'une cuisine. Enfin, il demande si les tarifs de la nouvelle salle resteront identiques.

Monsieur BARTH rétorque que les souvenirs évoqués par Monsieur MACHADO sont plutôt onéreux. En outre, les équipements de la cuisine pourront être récupérés. Enfin, les tarifs seront à peu près identiques à ceux de la salle Guingot si la surface du bâtiment reste la même. Mais, surtout, la nouvelle salle sera accessible aux handicapés, aura suffisamment de places de stationnement et ne créera plus de problèmes avec les voisins.

Monsieur RAPPENNE pense que la destination de la salle Guingot est, pour le moment, accessoire. Il faudra être pragmatique dans la réflexion.

Monsieur FLAMAND demande ce qu'il en est de l'étude sur les besoins des associations qui a été engagée précédemment. Monsieur BARTH répond que la situation existante a été recensée. Il rappelle que la commune aura à sa disposition 260 m² de locaux au rez-de-jardin de l'ancienne école Franchi.

Sur la situation de l'endettement de la commune, Monsieur RAPPENNE est d'avis que les maires successifs ont tous fait attention aux finances. C'est pourquoi la situation est bonne aujourd'hui.

Monsieur BARTH ajoute que la municipalité actuelle est très soucieuse de solliciter la moindre subvention possible ou le moindre prêt à taux zéro.

Sur l'état de la dette des services de l'eau et de l'assainissement, Monsieur MACHADO dit qu'il est très difficile de réaliser des projections à long terme, et ce d'autant plus que les fermiers à qui la commune a délégué les services sont puissants.

Monsieur BARTH répond qu'il est effectivement difficile de faire de la prospective. Toutefois, cela est nécessaire pour anticiper les gros travaux et ne pas augmenter d'un seul coup le prix de l'eau.

Monsieur DEJY explique également que les relations entre les communes et les fermiers qui exploitent les services de l'eau et de l'assainissement sont prévues contractuellement.

Monsieur RAPPENNE aimerait que les communes se mettent ensemble pour l'eau et l'assainissement et ainsi être plus fortes face aux grands groupes.

Monsieur BARTH répond que cela est très compliqué car les situations vis-à-vis de l'eau et de l'assainissement sont différentes dans chaque commune.

L'assemblée n'ayant plus de questions, Monsieur BARTH conclut le débat.